

DIRECTEUR en REP +
Ecole «Riquet-Renan Primaire» BEZIERS
Poste à profil (PAP)

FICHE DE POSTE
ANNEE 2017

IDENTIFICATION DU POSTE	PLACE DU POSTE	<p>Sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription, le directeur d'une école située au sein du réseau d'éducation prioritaire renforcé, exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école en conformité avec les textes régissant les missions de directeur (<i>Référentiel métier des directeurs d'école, NOR : MENE1428315C, circulaire n° 2014-163 du 1-12-2014, MENESR - DGESCO B3-3</i>), avec des spécificités propres à ce dispositif et dans la logique du référentiel de l'éducation prioritaire (http://www.education.gouv.fr/cid76427/refonder-education-prioritaire.html#Un_référentiel_pour_l'éducation_prioritaire).</p>
PROFIL DU POSTE	CADRE GÉNÉRAL	<p>La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les effets des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire. Cette politique d'égalité des chances a pour principal objectif la réduction des écarts de réussite, avec le reste du territoire, sur l'ensemble du parcours scolaire des élèves qui y sont scolarisés.</p> <p>Les missions du directeur d'école en REP+ s'inscrivent dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire mise en œuvre à la rentrée 2015.</p>
	MISSIONS	<p>→ Il travaille au sein d'une équipe pluri et inter-catégorielle 1^{er} et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du REP+ et avec les partenaires associés, au regard du référentiel de l'éducation prioritaire.</p> <p>→ Force de proposition, il participe à la mise en œuvre des innovations pédagogiques définies dans le contrat d'objectifs du réseau REP+.</p> <p>→ Il impulse et accompagne une dynamique pédagogique et éducative favorisant l'articulation entre le projet du REP+ et le projet d'école.</p> <p>Ces actions sont définies dans une lettre de mission répondant à la spécificité du contexte d'exercice par l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription.</p>
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en les inscrivant dans les repères du référentiel pour l'éducation prioritaire. - Participer à la mise en œuvre des temps de formation et de concertation REP+ dans la définition de leurs contenus et assurer leur organisation au sein de l'école. - Piloter ou accompagner les différents dispositifs d'aide aux élèves, internes ou externes à l'éducation nationale et inscrits dans le territoire. - Participer aux différentes réunions du comité de pilotage du REP+ et contribuer activement à ses travaux dans une perspective de liaison inter degré renforcée. - Élaborer et renseigner les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec l'inspecteur de circonscription et le coordonnateur de réseau. Il les renseigne. - Contribuer aux actions partenariales et à leur évaluation notamment en lien avec le contrat de ville et les programmes de réussite éducative.
	COMPÉTENCES	<p>→ L'animation pédagogique d'une équipe enseignante intervenant auprès d'élèves en difficulté scolaire impose un ancrage didactique et pédagogique avéré.</p> <p>→ La détention d'un CAFIPEMF est de nature à représenter une réelle valeur ajoutée à la candidature.</p> <p>→ La maîtrise des TUIC afin d'utiliser aisément les outils numériques et application mise à disposition pour assurer le pilotage pédagogique sera-t-il de l'école</p> <p>→ une bonne connaissance du système éducatif, du référentiel de l'éducation prioritaire et des dispositifs associés existants ou innovants</p> <p>→ une capacité à travailler en équipe, à communiquer efficacement et à se former afin de proposer aux équipes un appui pédagogique</p> <p>→ une expérience d'enseignement d'éducation prioritaire et/ou de direction est vivement souhaitée</p>
E AD MIN	PRÉ-REQUIS (diplômes ou	<p>L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles. Une expérience en éducation prioritaire est vivement attendue.</p>

	expérience)	
	NOMINATION	Participation au mouvement. Passage devant une commission. Affectation à titre définitif.
	RÉGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré.
	RÉGIME DE CONGÉS	Le titulaire du poste bénéficie du régime de congés des enseignants du 1 ^{er} degré.
	RÉGIME INDEMNITAIRE	Le poste ouvre droit à la perception des indemnités afférentes aux postes de directeurs ainsi qu'aux indemnités liées à l'exercice en réseau d'éducation prioritaire.
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Les candidatures seront accompagnées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae. Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
	CONTACT	IEN de la circonscription : Gérard VIRGILI

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES DU CANDIDAT

1. Dans le domaine de la connaissance du système éducatif en rapport avec le poste sollicité

- Connaissances du système éducatif en général et du premier degré en particulier
- Connaissances de l'éducation prioritaire, enjeux, finalités, évolutions
- Connaissances des orientations actuelles de la politique éducative
- Connaissances de la politique de la ville
- Connaissances de l'environnement culturel, associatif et institutionnel

2. Dans le domaine pédagogique

- Connaissances de l'organisation des enseignements
- Capacité à animer et à fédérer une équipe
- Capacité à organiser un travail en réseau

3. Dans le domaine administratif

- Capacité à organiser son travail, à anticiper, à programmer
- Maîtrise des outils bureautique et numériques
- Capacité à élaborer des outils de pilotage

4. Dans le domaine relationnel et de la posture professionnelle

- Capacités à travailler en équipe
- Capacités à l'adaptation
- Qualité de l'expression
- Aptitude à la communication
- Capacités d'écoute
- Sens de la représentation du système éducatif
- Sens des responsabilités et de l'initiative
- Capacité à fédérer

